



Conseil municipal du 22 mars 2019

Décisions
budgétaires
et
financières
2019





Conseil municipal du 22 mars 2019

Présentation brève et synthétique :

Compte administratif 2018

Budget principal 2019

*En application de l'article L 2313-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales, relatif à la publicité
des budgets et des comptes*



Conseil municipal du 22 mars 2019

Compte administratif 2018 Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : **1 998 828 €, soit + 4,20%**
hors opérations d'ordre 1 918 233 € en 2017

Recettes de fonctionnement : **2 838 201 €, soit + 6,26%**
hors opérations d'ordre et 2 670 934 € en 2017
résultat reporté



Dépenses de fonctionnement 2018

011 - Charges à caractère général : 655 492 €

(608 872 € en 2017), + 7,66%

Après une baisse entre 2016 et 2017 (-5,44%), ces dépenses, variables d'une année sur l'autre, retrouvent leur niveau de 2016.

L'augmentation porte notamment sur les postes suivants :

- 6111 - Achat repas Montaubert et Pôle enfance : + 20 500 €
- 6068 – Autres matières et fournitures : + 5 400 €
- 61551 – Matériel roulant : + 4 500 €
- 617 - Etudes : Chemin de la République,
Maison médicale, RGPD : + 14 800 €
- 6232 - Fêtes et cérémonies (Cérémonies
nouveaux habitants, Jumelage et 11 novembre 2018) : + 4 300 €



Dépenses de fonctionnement 2018

012 - Charges de personnel et frais assimilés : 937 776 €
(896 877 € en 2017), + 4,56%

L'augmentation de la masse salariale reste maîtrisée et se justifie par :

- Le recrutement de 2 animateurs en emploi permanent au Pôle Enfance avec une augmentation de leurs temps de travail pour répondre notamment aux besoins des temps périscolaires.
- Le recrutement d'animateurs contractuels plus nombreux pour les besoins des mercredis et vacances scolaires sur l'ALSH + évolution d'un animateur vers poste ATSEM pour ouverture 4^e classe maternelle.
- Un emploi à temps plein aux services techniques en remplacement d'un mi temps.
- Impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) lié aux avancements de grades et d'échelons.



Dépenses de fonctionnement 2018

65 - Autres charges de gestion courante : 250 170 €
(271 441 € en 2017), - 7,84%

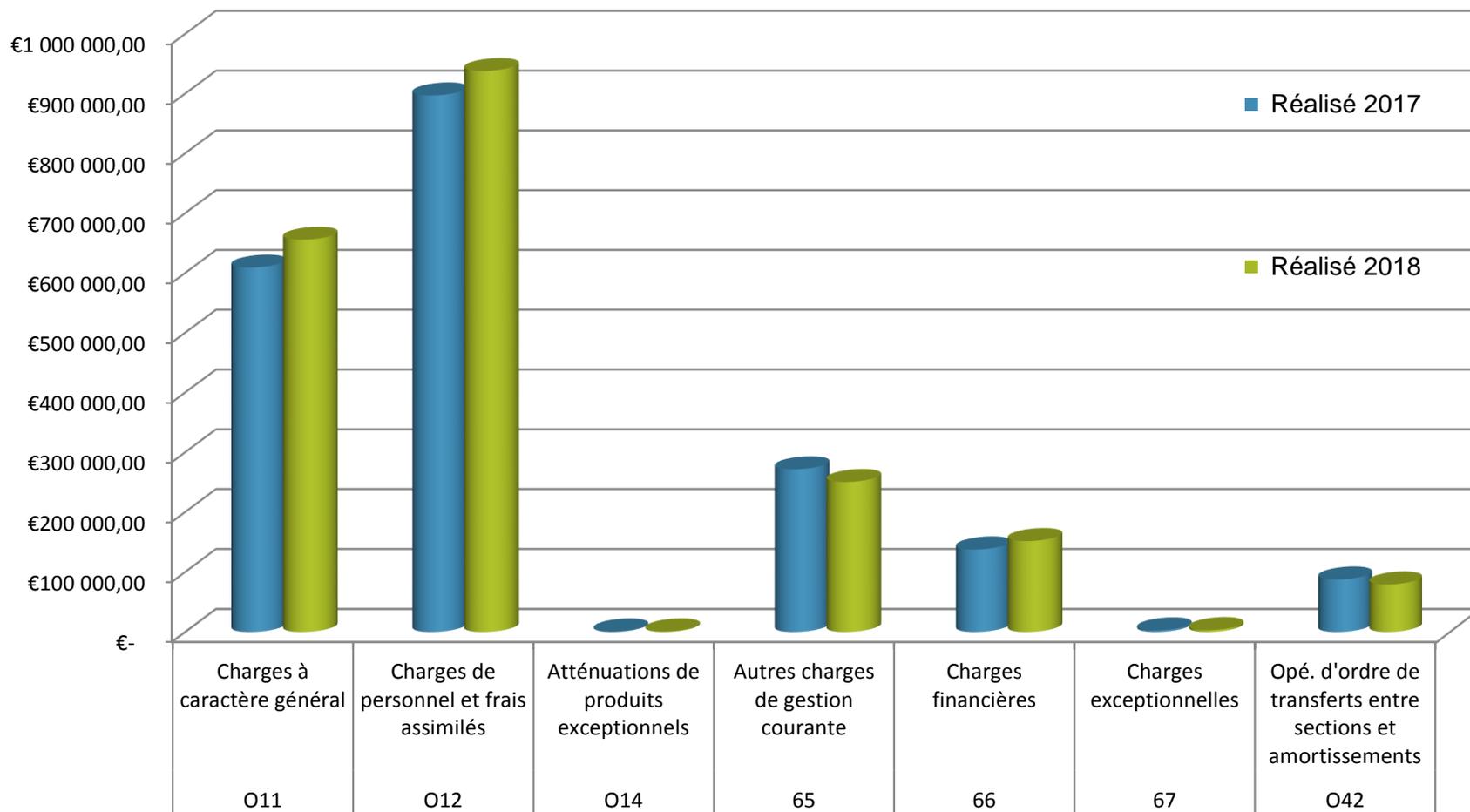
Cette diminution des dépenses concerne :

- 6554 – Fin de la participation au Syndicat du Haut Couesnon avec le transfert à Fougères Agglo de la GEMAPI, et paiement d'un seul semestre au SCOT (instructions d'autorisations d'urbanisme) sur 2018 : - 9 400 €
- 65888 – Frais fonctionnement ALSH : repas payés au 6111 en 2018 : - 8 950 €



Dépenses de fonctionnement

Evolution du CA entre 2017 et 2018





Recettes de fonctionnement 2018

70 – Produits des services : 259 179 €

(228 663 € en 2017), + 13,35%

Les principales recettes supplémentaires :

- 7066 - ALSH : participations des familles + CAF + 24 300 €
- 7067-B - Temps du midi école Montaubert + 5 300 €

Les autres recettes restent stables :

- 7083 - Location vélos électrique 3 730 €
- 70841 - Mise à disposition personnel budgets annexes 20 157 €
- 7088 - Produit publicité bulletin municipal 4 831 €



Recettes de fonctionnement 2018

73 - Impôts et taxes : 2 064 841 €

(1 964 017 € en 2017), + 5,13%

- **7311 - Les contributions directes progressent de 70 000 €.** A taux constants, les bases dynamiques permettent une telle progression :
 - + 9% pour les bases du foncier bâti
 - + 3,60% pour les bases de la taxe d'habitation
- **73224 - La taxe additionnelle sur les droits de mutation se maintient encore en 2018 à un niveau élevé : 78 322 € (+ 10 500 € par rapport à 2017).**
- **7388 - La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles génère une recette exceptionnelle de 28 047 € en 2018.**



Recettes de fonctionnement 2018

74 - Dotations et participations : 442 112 €

(428 154 € en 2018), + 3,26%

La fin de la dotation pour la mise en place des TAP (31 000 €) est compensée par :

- **Progression de la Dotation Globale de Fonctionnement – DGF** - avec une nouvelle recette, la Dotation Nationale de Péréquation - DNP : **+ 15 400 €**
- **Allocations compensatrices :** **+ 4 850 €**
- Une participation plus importante des communes aux **frais de fonctionnement des écoles** de Lécousse : **+ 7 500 €**
- Eligibilité au **FCTVA** de certaines dépenses d'entretien de voirie et bâtiments : **+ 15 790 €**



Recettes de fonctionnement 2018

75 - Autres produits de gestion courante : 13 907 €
(13 650 € en 2017), + 1,88 %

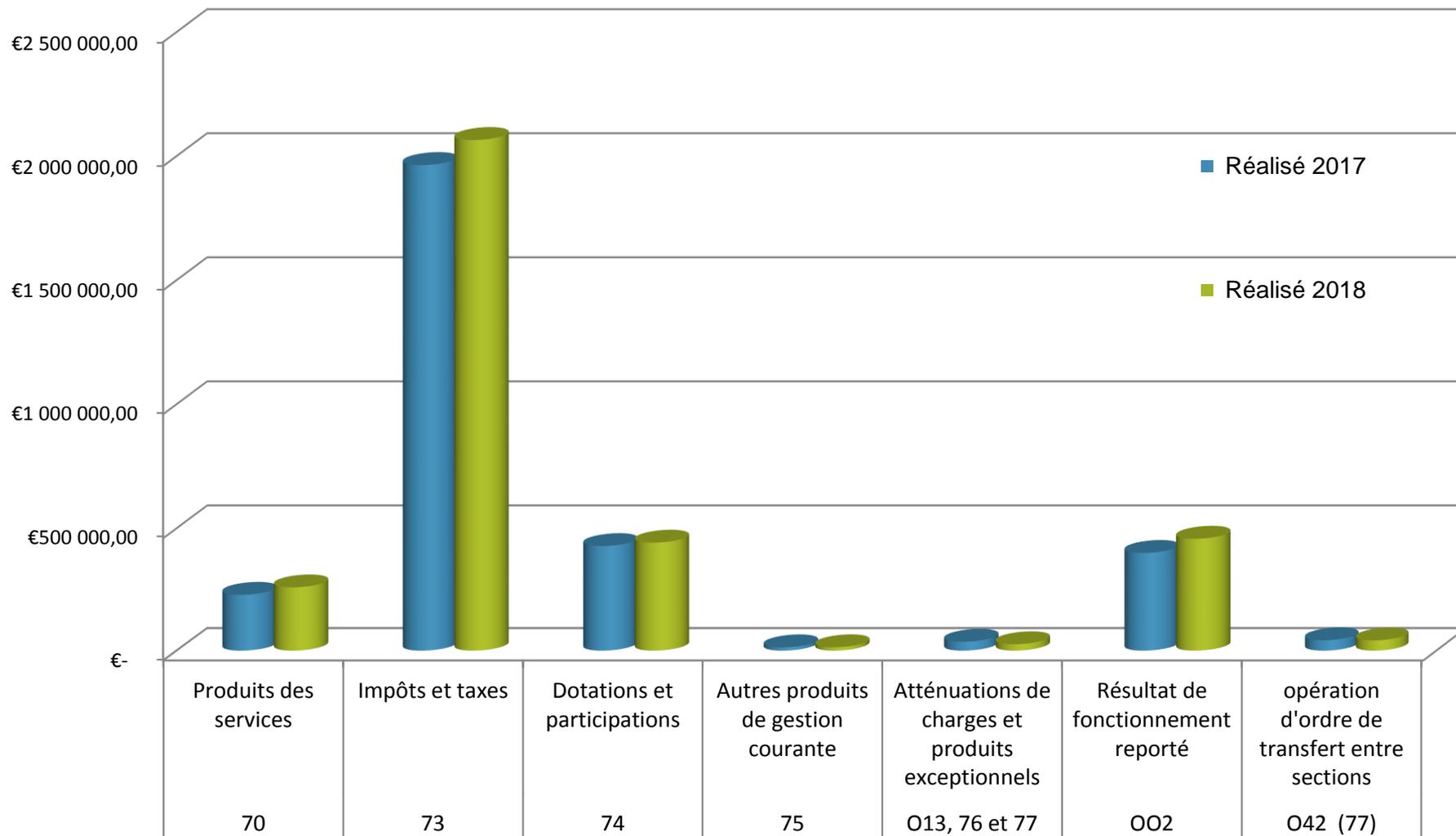
Stabilité de ces recettes :

- Locations des salles : 9 849 €
(10 943 € en 2017)
- Location Café de la Place et épicerie
Saint-Martin sur une année complète 1 625 €



Recettes de fonctionnement

Evolution du CA entre 2017 et 2018





Compte administratif 2018 – Budget principal

Section de fonctionnement

Articles	Libellé	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018
O11	Charges à caractère général	608 872,02 €	794 100,00 €	655 492,44 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	896 876,83 €	999 450,00 €	937 776,49 €
O14	Atténuations de produits exceptionnels	883,00 €	1 000,00 €	949,00 €
65	Autres charges de gestion courante	271 441,02 €	285 300,00 €	250 170,49 €
66	Charges financières	137 501,40 €	190 000,00 €	151 351,09 €
67	Charges exceptionnelles	2 659,20 €	7 500,00 €	3 088,81 €
O42	Opé. d'ordre de transferts entre sections et	87 431,85 €	44 942,92 €	79 234,92 €
O22	Dépenses imprévues	- €	88 272,22 €	- €
O23	Virement à la section d'investissement	- €	630 000,00 €	- €
Total des dépenses de fonctionnement avec op. ordres		2 005 665,32 €	3 040 565,14 €	2 078 063,24 €
Articles	Libellé	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018
70	Produits des services	228 663,16 €	193 500,00 €	259 178,75 €
73	Impôts et taxes	1 964 016,84 €	1 943 820,00 €	2 064 841,10 €
74	Dotations et participations	428 153,73 €	383 323,00 €	442 112,42 €
75	Autres produits de gestion courante	13 650,43 €	10 200,00 €	13 907,28 €
O13, 76 et 77	Atténuations de charges et produits except	36 450,09 €	15 500,00 €	26 241,91 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	400 068,28 €	457 889,14 €	457 889,14 €
O42 (77)	opération d'ordre de transfert entre sections	42 551,93 €	36 333,00 €	41 858,96 €
Total des recettes de fonctionnement avec op. ordres		3 113 554,46 €	3 040 565,14 €	3 306 029,56 €



Conseil municipal du 22 mars 2019

Compte administratif 2018 Budget principal

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : **1 680 631,07 € soit + 31 %**
Sans restes à réaliser 1 281 364,37 € en 2017

Recettes d'investissement : **1 316 084,08 €, soit + 11 %**
avec opérations d'ordre et 1 190 301,09 € en 2017
affectation du résultat



Dépenses d'investissement 2018

Répartition par secteur de dépenses

■ Etudes, subventions, terrains, acquisition fonds de commerces : 24 659,12 €

■ Bâtiments publics et équipements 381 624,71 €

■ Cadre de vie et liaisons douces : 5 241,60 €

■ Aménagement - carrefour a feux bd motelle : 360 743,38 €

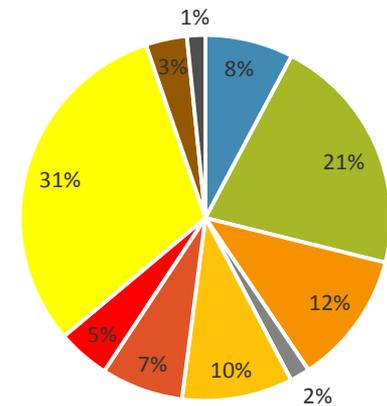
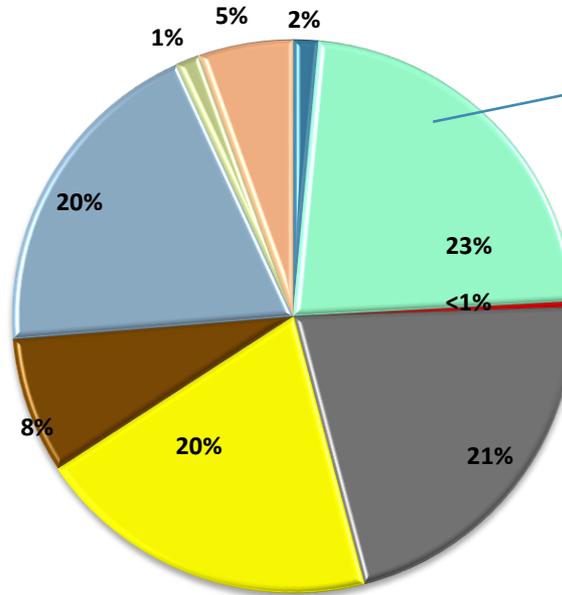
■ Aménagement - place st Martin des Chps : 332 924,78 €

■ Autres aménagement - Voirie et éclairage public : 133 349,84 €

■ Rembt capital des emprunts : 327 875,51 €

■ Diverses op. d'ordre : 23 149,49 €

■ Déficit d'Investissement reporté : 91 063,28 €



■ Pôle enfance : 29 351,69 €

■ Bar/Epicerie : 81 045,40 €

■ Groupe scolaire Montaubert : 44 664,01 €

■ Complexe culturel : 6587,94 €

■ Espace 13 : 36914,21 €

■ Eglise : 27 307,95 €

■ Hôtel de ville : 17 596,42 €

■ Cimetière : 118 345,43 €

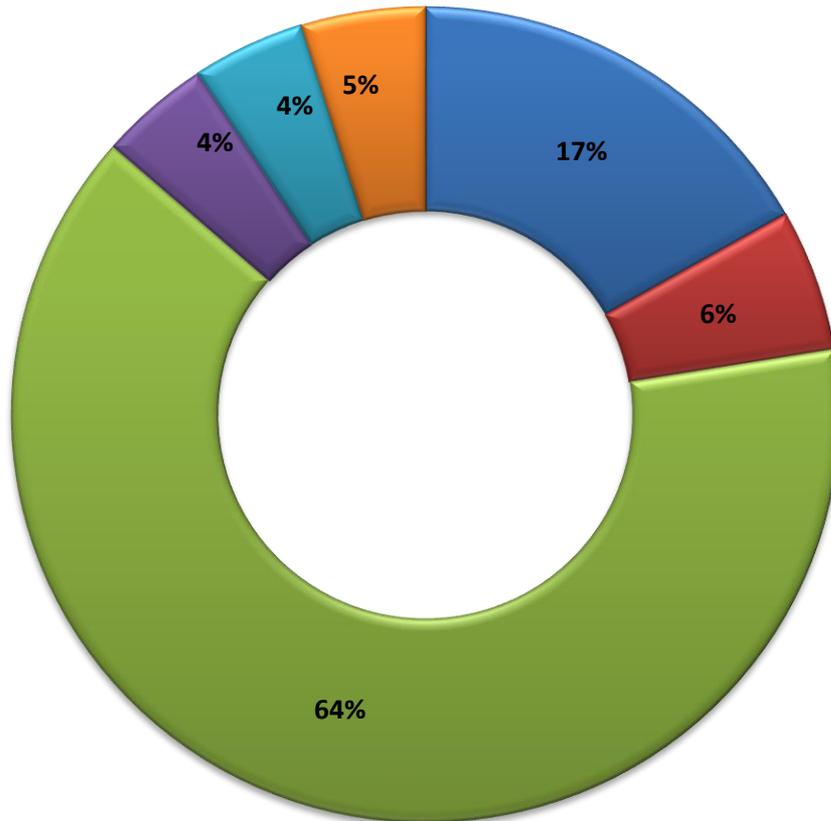
■ Sports : debut des travaux du terrain synthétique 13 707,70 €

■ Services techniques : 6103,96 €



Recettes d'investissement 2018

Répartition par secteur de recettes



■ FCTVA : 170 799 €

■ Taxe d'Aménagement et participation aménageurs : 57 153,85 €

■ Affectation du résultat de fonctionnement : 650 000 €

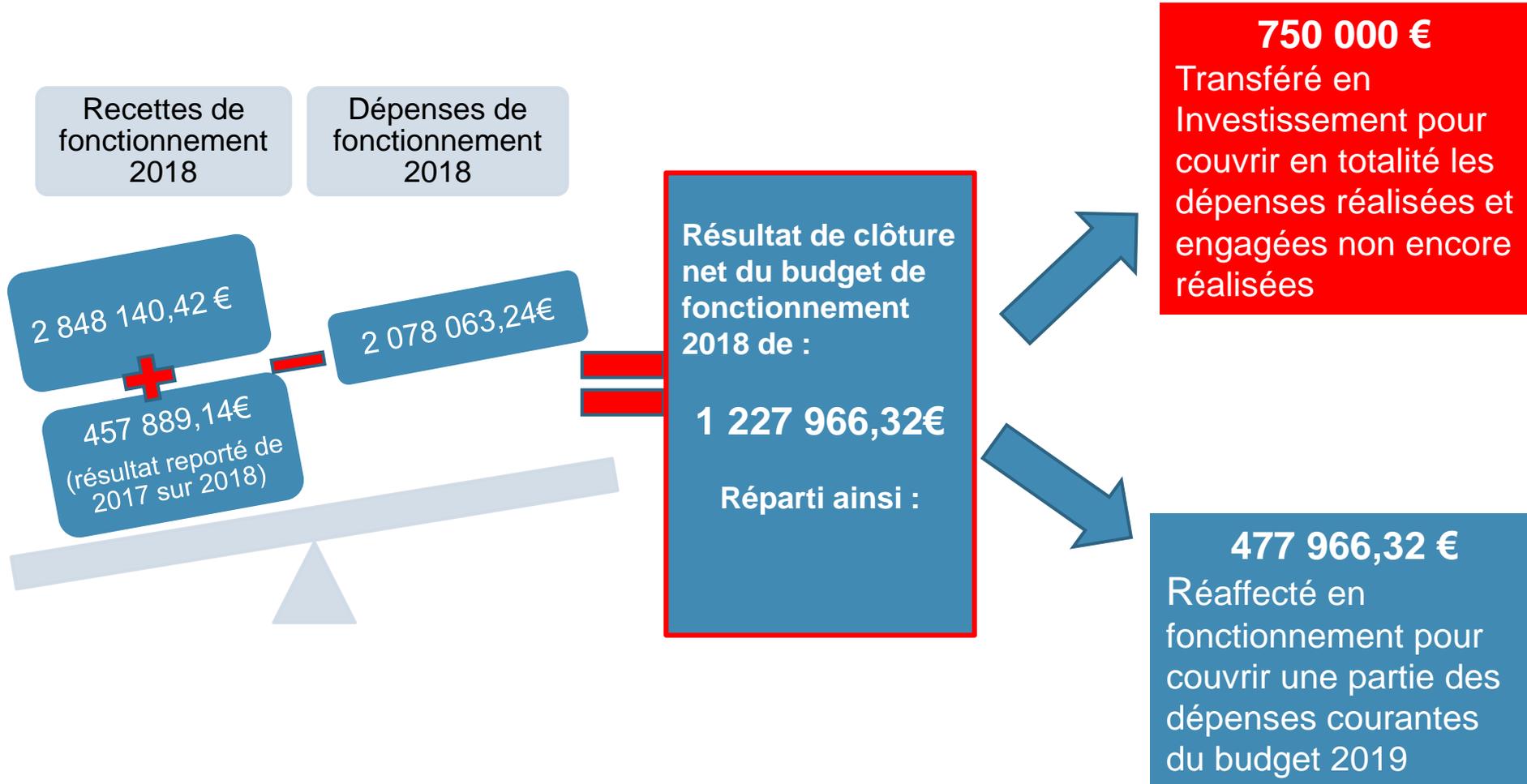
■ Subventions : 44 139,04 €

■ Opérations d'amortissement : 44 942,92 €

■ Diverses opérations d'ordre : 49 049,27 €



Affectation du résultat 2018 au BP 2019





Conseil municipal du 22 mars 2019

Budget principal 2019

La Fiscalité

- **2^e phase de suppression de la taxe d'habitation :** exonération de 65% du montant de l'impôt de 80% des ménages
- **Revalorisation des bases pour 2019 de + 2,2%.** Depuis 2018, cette évolution est liée à l'inflation constatée sur l'année écoulée.
- **Maintien de la part communale des taux d'imposition pour 2019**



Budget principal 2019 - La Fiscalité

Produit des contributions directes 2018 : 1 270 180 €

	Bases effectives 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit 2019 estimé à taux constants
Taxe d'habitation : 16,15%	3 630 360 €	3 768 000 €	608 532 €
Taxe foncière bâti : 16,44%	3 962 810 €	4 023 000 €	661 381 €
Taxe foncière non bâti : 41,72%	87 890 €	91 900 €	38 341 €
			1 308 254 €



Budget principal 2019

Capacité d'épargne et endettement

- **Maintenir la capacité d'épargne de la commune**
- **Poursuivre le désendettement engagé depuis le début du mandat, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé**



La capacité d'Epargne de la commune

la capacité d'Epargne de la commune

L'Epargne de Gestion = Total des recettes réelles de fonctionnement - (total des dépenses réelles de fonctionnement - intérêts des emprunts)

L'Epargne Brute = Total des recettes réelles de fonctionnement - total des dépenses réelles de fonctionnement

L'Epargne Nette = L'Epargne Brute - le capital des emprunts à rembourser (de la section des dépenses d'investissement du compte 16)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	2 325 420 €	2 545 659 €	2 475 434 €	2 567 328 €	2 658 089 €	2 638 628 €	2 670 934 €	2 838 201 €
dépenses réelles de fonctionnement y compris frais financiers	1 745 735 €	1 778 380 €	1 812 482 €	1 854 305 €	1 931 005 €	1 902 634 €	1 918 233 €	1 998 828 €
<i>frais financiers de l'exercice</i>	159 141 €	178 783 €	149 741 €	150 151 €	146 265 €	138 684 €	127 341 €	108 151 €
<i>dette en capital de l'exercice</i>	276 194 €	335 847 €	300 768 €	283 184 €	312 645 €	334 515 €	297 178 €	327 876 €
epargne de gestion	738 826 €	946 062 €	812 693 €	863 174 €	873 349 €	874 678 €	880 041 €	947 524 €
epargne brute = CAF	579 685 €	767 279 €	662 953 €	713 023 €	727 084 €	735 994 €	752 701 €	839 373 €
epargne nette	303 492 €	431 431 €	362 185 €	429 839 €	414 439 €	401 479 €	455 523 €	511 497 €

L'épargne de gestion reflète la capacité de la section de fonctionnement à dégager un autofinancement.

L'épargne brute est aussi appelée autofinancement brut ou CAF. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, notamment au remboursement de la dette.

L'épargne nette = autofinancement



Evolution de la dette en capital et de la capacité d'autofinancement

Population de référence 2019 : 3317 habitants

Capacité d'autofinancement = Total des recettes réelles de fonctionnement - total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice

Capacité de désendettement = Dette en capital / Capacité d'autofinancement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette en capital au 1/01	3 699 036 €	3 988 395 €	4 604 963 €	4 323 672 €	4 372 904 €	4 089 720 €	4 314 571 €	4 180 054 €	3 882 877 €	4 355 001 €
soit par habitant	1 208 €	1 303 €	1 503 €	1 408 €	1 413 €	1 307 €	1 365 €	1 297 €	1 182 €	1 312 €
Capacité d'autofinancement	555 264 €	579 685 €	767 279 €	662 953 €	713 023 €	727 084 €	735 994 €	752 701 €	839 373 €	
soit par habitant	147 €	189 €	250 €	216 €	230 €	232 €	233 €	238 €	266 €	
Annuités	448 726 €	435 335 €	514 630 €	450 509 €	433 335 €	458 910 €	473 199 €	424 518 €	438 151 €	470 885 €
soit par habitant	147 €	142 €	168 €	147 €	140 €	147 €	150 €	132 €	136 €	142 €
capacité de désendettement en années	6,7	6,9	6,4	6,5	6,1	5,6	5,9	5,6	4,6	
Emprunts nouveaux réalisés	700000 € (1)	600000 € (2)	650000 € (3)		350 000 € (4)	537 500 € (5)	200 000€(6)		300 000€ (7)	500 000€ (8)

(8) encaissement fin mars 2019 d'un emprunt de 500 000 € réalisé fin 2018 auprès du Crédit Mutuel de Bretagne (figure dans la dette au 01/01/2019)



Dépenses de fonctionnement 2019

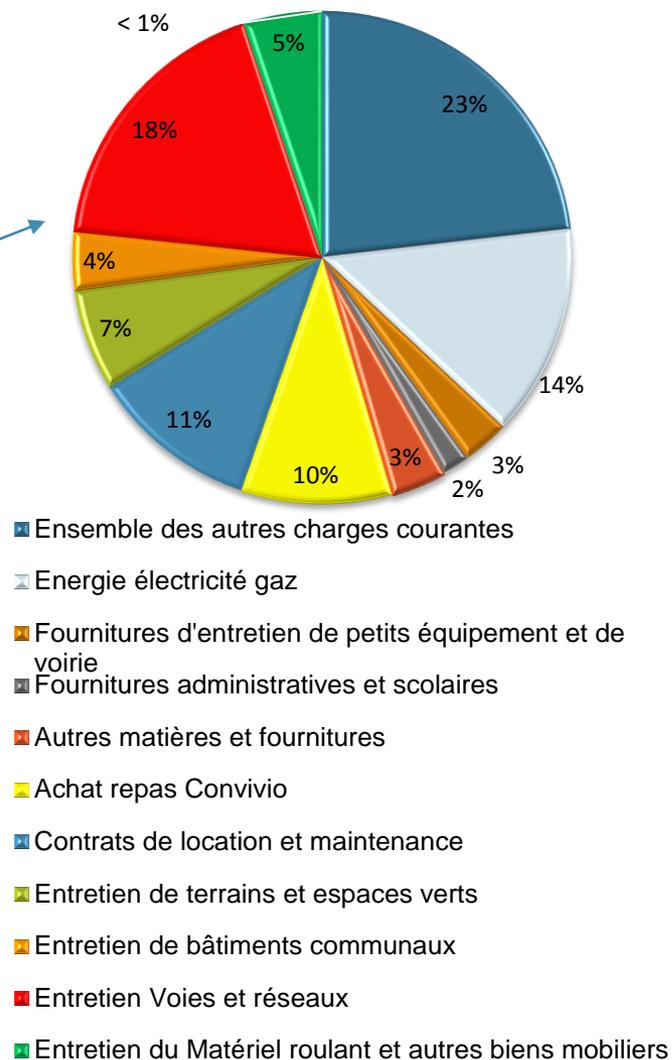
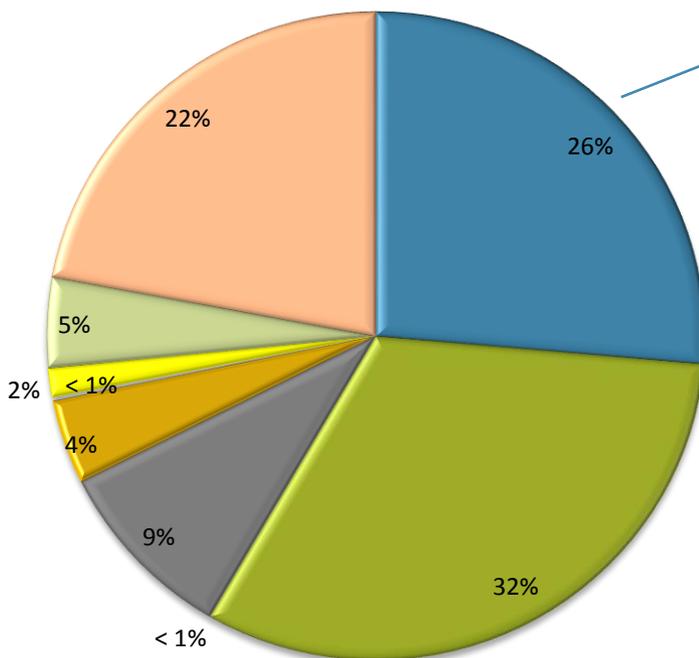
Les propositions :

- 011 – **Progression de +3,82% des charges à caractère général** en raison notamment de la mise en location du parc informatique de la mairie
- 012 – **Maîtrise de la masse salariale avec prise en compte des mouvements de personnel 2019 :**
2 départs en retraite remplacés par 2 agents en début de carrière, PPCR 2^e phase , animatrice Ripame sur 4 mois, archiviste sur 1 mois, stabilité des emplois au pôle enfance (titulaires et contractuels).
- 66 – **Maintien des charges financières :** pas de nouvel emprunt en 2019 et les taux restent faibles.



Dépenses de fonctionnement 2019 par chapitre et par charges à caractère général

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits exceptionnels
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opé. d'ordre de transferts entre sections et amortissements
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement





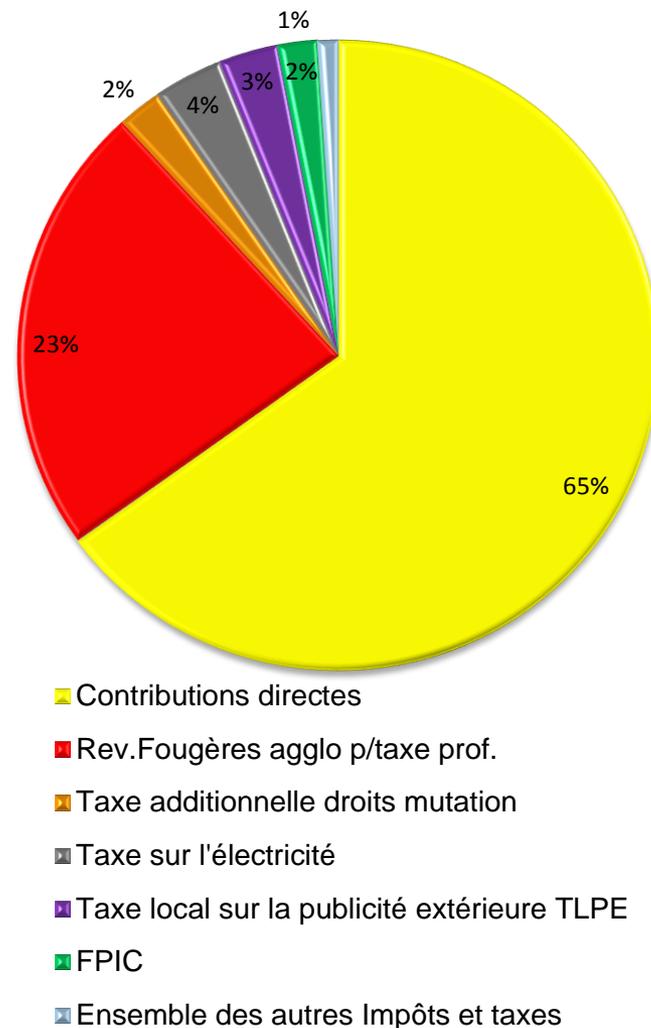
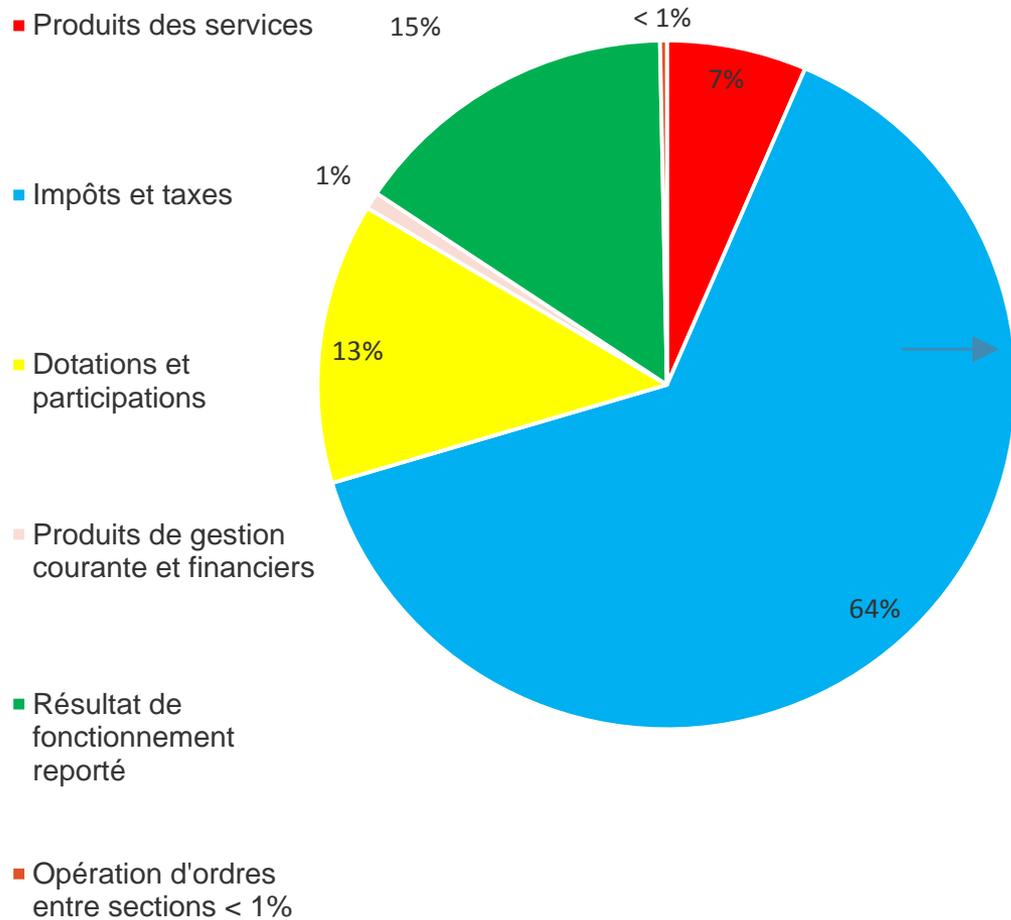
Recettes de fonctionnement 2019

Les orientations :

- **70 – Maintien du produit des services**
- **73 – Progression du produit fiscal attendue de +2,78%**
du fait notamment de la revalorisation des bases des taxes locales
- **74 – Stabilité des dotations de l'Etat**



Recettes de fonctionnement 2019 par chapitre et par impôts et taxes





Conseil municipal du 22 mars 2019

Budget principal 2019

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 2 351 074 €,
avec restes à réaliser 2018 2 966 345 € en 2017

Recettes d'investissement : 2 351 074 €,
avec opérations d'ordre et 2 966 345 € en 2017
affectation du résultat
et restes à réaliser 2018

soit un budget d'investissement
en baisse de 20 % par rapport à 2017



Dépenses d'investissement 2019

Les propositions :

- Besoin de financement reporté 2018 : 364 547 €
- Reste à réaliser 2018 : 1 009 053 €
(dépenses liées principalement au terrain synthétique)
- Remboursement du capital des emprunts 380 000 €
- Programme d'investissements nouveaux proposé en fonctions des capacités financières de la commune, **sans recours à un nouvel emprunt** 567 600 €



Recettes d'investissement 2019

Les prévisions :

- **Affectation du résultat 2018 :** **750 000 €**
- **Reste à réaliser 2018 :** **743 731 €**
(emprunt réalisé fin 2018 + subventions terrain synthétique)
- **FCTVA :** **72 400 €**
- **Taxe d'aménagement :** **50 000 €**
- **Virement prévisionnel à la section d'investissement** **690 000 €**